

Présentation de la démarche de GPEEC

Annexe technique :

**Méthode suivie pour l'identification des
fonctions supports**

L'évaluation de la fonction Support est faite à l'aide de la codification des postes selon la nomenclature du RMCC adaptée du RIME

Une définition commune des fonctions support peut être proposée:

Il s'agit de l'ensemble des activités de gestion qui concourent de manière homologue dans les ministères au fonctionnement de l'administration. Les fonctions support s'entendent comme
1/ fonction support du ministère : secrétariat général essentiellement, hors cabinets des ministres
2/ fonction support propre à une direction, ce qui implique une analyse des directions métier du ministère.

Une fonction support est donc une activité :

- ▶ **de gestion** (exclusion des fonctions de pilotage stratégique, d'évaluation et de contrôle),
- ▶ **ournée vers le fonctionnement de l'administration** : à destination de l'administration elle-même et non des usagers,
- ▶ **peu différenciée entre ministères** : quelques invariants comme les RH, SI, Finances, immobilier, et la Logistique.

Les domaines professionnels suivants rassemblent les emplois-types d'élection de la fonction support pour l'ensemble des ministères et de leurs opérateurs:

Administration générale

Gestion budgétaire et financière ;

Affaires juridiques ;

Logistique immobilière et technique ;

Accueil (uniquement l'accueil général, standard)

Ressources humaines ;

Systèmes et réseaux d'information et de communication ;

Communication

L 'identification des emplois de la fonction Support

Même si le RMCC est détaillé et adapté au MCC, il reste des « zones grises » pour certains emplois

Certains emplois ne relèvent pas par nature de la fonction métier ou de la fonction support. Seule, l'analyse fine de l'activité permet cette identification. Si les domaines fonctionnels qui suivent portent a priori les emplois-types qui relèvent de la fonction support, certains emplois-types ont été identifiés comme pouvant appartenir à une zone grise ou mixte et donc nécessitant une investigation au cas par cas selon la situation ou le contexte professionnels. Les emplois suivants sont donnés à titre d'illustration de cette approche au plan interministériel :

Emplois-types ou domaines support	Situation spécifiques considérées comme cœur de métier des ministères
Administration générale	
<i>Assistants administratifs ou gestionnaire instructeur administratif</i>	– Agents instruisant délivrant des documents officiels
	– Agents instruisant des demandes de subvention (Culture)
Gestion budgétaire et financière	
<i>Gestionnaire budgétaire</i>	– Agents gérant les dotations aux collectivités (Intérieur)
	– Agents gérant les crédits d'intervention (Culture)
Affaires juridiques	
<i>Juristes</i>	– Agents affectés aux questions de propriété intellectuelle, de fiscalité spécialisée, de la production normative spécialisée (Culture)
	– Agents affectés à la production réglementaire (SPM – SGG)
Logistique immobilière et technique	
<i>Gestionnaires logistiques</i>	– Agents affectés à la gestion du parc de véhicules spécifiques aux travaux de voiries (Écologie Équipement)
	– Agents affectés à l'entretien des routes (Écologie Équipement)
<i>Agents de maintenance</i>	– Agents affectés à l'entretien des jardins historiques (Culture)

L 'identification des emplois de la fonction Support

Même si le RMCC est détaillé et adapté au MCC, il reste des « zones grises » pour certains emplois

Les emplois suivants sont donnés à titre d 'illustration de cette approche au plan interministériel

:

Emplois-types ou domaines support	Situation spécifiques considérées comme cœur de métier du ministère
Logistique immobilière et technique	
<i>Cuisiniers</i>	– Agents affectés dans les centres pénitentiaires et effectuant des tâches d'encadrement auprès de détenus (Justice)
<i>Reprographe</i>	– Agents affectés à la numérisation (Culture)
<i>Conducteurs</i>	– Agents affectés à la conduite des engins terrestres et nautiques spécifiques aux politiques du ministères (Écologie Équipement)
Services aux usagers	
<i>Agents d'accueil et d 'orientation</i>	– Agents affectés à l'accueil des contribuables (Bercy – DGFIP et DGCCRF) – Agents d'accueil et d 'orientation dans les musées, les monuments, les centres d 'archives et tous les établissements de diffusion culturelle (Culture)
Systèmes et réseaux d'information et de communication	
<i>Gestionnaire réseau</i>	– Agents affectés à la sécurité de l'information diplomatique (MAEE) – Agents affectés à la sécurité des réseaux et des fréquences (Défense et SPM – SGDN)
Communication	
<i>Directeur de la communication, Chargé de communication</i>	– Agents affectés à la rédaction de télégrammes diplomatiques (MAEE) – Agents affectés à la communication externe dans les DG (Culture)

L'identification des emplois de la fonction Support

Même si le RMCC est détaillé et adapté au MCC, il reste des « zones grises » pour certains emplois

Le cas des métiers de l'accueil et de la surveillance

Le RMCC fournit une liste étendue de métiers avec un niveau de maille permettant d'avoir une approche fine du métier exercé. S'agissant de la filière surveillance et des métiers de l'accueil, ceux-ci ressortissent principalement au MCC de la fonction Métier:

- Il existe, par exemple, pour un agent de surveillance, deux emplois très proches :
 - ▶ Agent d'accueil et de surveillance
 - ▶ Agent de sûreté – sécurité
- La distinction entre les deux réside dans l'activité propre à l'agent : l'un s'assure du respect des règles de fréquentation des œuvres et des services et l'autre s'assure de l'intégrité générale du site et des personnes, par exemple dans des activités de rondes la nuit, etc.
- Cette distinction a son importance. Selon le code emploi retenu, l'agent est considéré, dans le 1^{er} cas, comme une fonction métier alors qu'il est considéré comme une fonction support dans le 2^{ème} cas.

Le traitement des agents polyvalents

- Un seul emploi-type peut être renseigné dans le SIRH. Par conséquent, lorsqu'un agent exerce plusieurs activités, seule l'activité principale y est renseignée.
- Il faut pour cela prendre en considération la compétence première de l'agent, son « cœur de métier ». Par exemple, une secrétaire fournissant un appui au métier pour un certain pourcentage de son temps, est rattachée à un emploi de secrétaire, puisqu'il s'agit de sa compétence principale

L 'identification des emplois de la fonction Support

Synthèse des arbitrages effectués dans les « zones grises »

- **Les gestionnaires instructeurs administratifs** sont considérés comme métier car ils traitent de dossiers en lien direct avec les usagers : demandes d'agrément, de subvention...
- **Les juristes traitant des questions d'ordre culturel** et non uniquement contentieux (exemple : propriété littéraire et artistique, code du patrimoine, fiscalité de la Culture...) sont considérés comme métier.
- **Les gestionnaires budgétaires** intervenant sur des préparations de crédit de programme et leur mise en œuvre, hors budget de fonctionnement réalisent des activités qui relèvent du métier.
- **Les agents d'orientation et d'accueil chargés de l'accueil du public** sont identifiés en tant que fonction cœur de métier.
- **Les agents d'accueil et de surveillance** en contact direct avec les œuvres, le patrimoine ou le public sont identifiés en tant que fonction cœur de métier.
- **Les imprimeurs- reprographes** affectés à la numérisation dans le cadre des programmes de numérisation. Sont considérés comme fonction métier
- **Les responsables formation au sein des DG** sont comptabilisés en métier quand ils interviennent en direction de publics professionnels extérieurs.
- **Au sein du secrétariat général, les agents du bureau des opérateurs** relèvent de l'identification métier dans leur ensemble.
- **Au sein du SG-SAFG AFF IMMO, la fonction de responsable de gestion du patrimoine immobilier** est en partie considérée comme cœur de métier parce que traitant de la domanialité.
- **Les fonctions relevant de la communication** au sein des directions générales sont considérées comme fonction cœur de métier parce qu'elles sont destinées à des publics externes au ministère..